



mon bail arrive à son terme je suis locataire

Par **marjo84**, le **17/06/2010 à 18:54**

bonjour,

j'ai aujourd'hui l'opportunité de partir du mon logement que je loue. mon bail de 3 ans arrive à échéance le 1er juillet 2010. Voici ma question : Puis-je le casser puisque j'arrive au 1er juillet à 3 ans de location ? Sans avoir à donner les 3 mois de préavis à mon propriétaire .

Par **dobaimmo**, le **17/06/2010 à 22:11**

Bonjour

Non.

quelque soit l'époque, vous avez le droit de donner un préavis de trois mois dans tous les cas de figure d'un mois dans certains cas.

mais jamais de 0 sauf quand votre propriétaire vous donne congé.

cordialement

Par **marjo84**, le **17/06/2010 à 22:39**

merci pour votre réponse.